

Conditions générales de vente 2012

1 - Prestations et réparations

Le fait de déposer ou d'envoyer un appareil pour réparation implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. Toute condition contraire, à défaut d'acceptation express, sera inopposable à la société Neuromancien.

La société Neuromancien ne bénéficie pas d'agrément. En cas de demande de devis nécessitant l'ouverture de l'appareil, les clients acceptent donc la perte éventuelle de la garantie pour les appareils confiés en période de garantie constructeur. La période et les conditions de garantie éventuelle des interventions matérielles fournies par la société Neuromancien est précisée sur la facture.

Les travaux peuvent faire l'objet d'un devis préalable valable une semaine. S'il n'est pas suivi d'exécution, les frais de diagnostic seront facturés selon le tarif en vigueur.

Pour des raisons de difficultés techniques ou d'approvisionnement de pièces détachées, le délai de réparation prévu pourra être prolongé sans préavis. Il ne pourra dans ce cas être réclamé de dommages et intérêts.

Tout appareil non repris un an après sa mise à disposition sera considéré comme abandonné (en application de la loi du 31 décembre 1903).

Aucune indemnité ne pourra être accordée pour privation de jouissance.

2 - Préservation des données / Confidentialité

La société Neuromancien met en œuvre toutes les précautions d'usage pour le maintien de l'intégrité des données présentes sur les matériels confiés et s'interdit entre autres toute manipulation de ces données si la réparation ne le nécessite pas.

Le client est informé du caractère volatil des données informatiques. La responsabilité des données et leur sauvegarde régulière incombant au client, la société Neuromancien ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou dégradation partielle ou totale de données quelque en soit la cause, physique ou logique, présente au dépôt, latente ou par nécessité de service.

Une prestation de sauvegarde peut être proposée au client ou demandée par lui dans la mesure où les données sont physiquement extractibles et l'opération réalisable. Cette prestation sera alors facturée soit au temps passé, soit selon le tarif de l'entreprise consultable à l'accueil de l'établissement et dépendant du type de travail à réaliser (sauvegarde simple d'un périphérique en bon état ou extraction de données d'un périphérique défectueux entre autres).

Les données extraites sont réputées confidentielles et fournies "en l'état" sans garantie de qualité.

La restauration des données sauvegardées peut faire l'objet d'une facturation complémentaire s'il est nécessaire de les remettre en forme.

Les données peuvent être conservées sur demande de l'utilisateur après restitution gracieusement pour une période maximale de 4 semaines. Toute demande de conservation de plus longue durée pourra faire l'objet d'une facturation.

3 - Responsabilité

La société Neuromancien s'engage à effectuer les réparations suivant les règles de l'Art de la profession. Si toutefois sa responsabilité était engagée, quel que soit le préjudice subi, la réparation ou le dédommagement ne saurait excéder la valeur vénale de l'appareil.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône statuant s'il y a lieu, sera compétent.